

(1)

(N° 37)

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1923

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1924, ainsi que des dispositions relatives à l'autonomie de diverses exploitations ressortissant au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics et à la prime supplémentaire à allouer aux acquéreurs d'habitations à bon marché.

(Voir les n<sup>os</sup> 4-I, 26, 35 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 12 décembre 1923, et le n<sup>o</sup> 5-I du Sénat.)

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DE BAST, DELANNOY, DUCASTEL, FRANÇOIS, STRUYE, VANDE MOORTELE, VAN OVERBERGH et le baron DE MÉVIUS, rapporteur :

MADAME, MESSIEURS,

Étant donné l'époque avancée où nous nous trouvons, à la veille de la Noël et du Nouvel An, et reportant à la discussion de la Dette publique qui viendra prochainement, toute discussion générale sur la politique financière du Gouvernement et toute étude comparative des besoins et des ressources de la Nation, votre Commission a estimé devoir borner son rôle actuel à l'examen des prévisions de nos recettes fiscales qui s'élèveront :

Comme recettes ordinaires à . . . . .	3,015,553,162 francs
Comme recettes exceptionnelles à . . . . .	28,816,000 »
Comme recettes compensatoires à . . . . .	301,303,058 »
Soit au total . . . . .	3,345,672,220 francs

Votre Commission a constaté tout d'abord, avec satisfaction, l'augmentation en recettes ordinaires de 807 millions comparativement à l'exercice de 1923. Certes, cet heureux résultat n'est, malheureusement, pas seulement la conséquence d'une meilleure rentrée des impôts, par suite des efforts de

l'Administration et d'une meilleure volonté fiscale ou simplement d'une augmentation de la richesse et de la prospérité industrielle et commerciale, — que l'on peut pourtant constater, avec satisfaction et confiance, — mais également la résultante des nombreuses lois votées par le Parlement et augmentant de façon importante les ressources du Trésor: taxes sur les autos, impôts plus considérables sur les revenus, droits de factures, droits de timbres, taxes de luxe, etc.

Permettez-nous, Madame et Messieurs, de vous renvoyer aux deux tableaux si intéressants du document n° 4, Exposé général du Budget, pages 4 et 5, qui donnent, à merveille, le pourcentage et les chiffres globaux de l'effort fiscal demandé à la Nation et fourni par le contribuable, depuis 1913 jusques et y compris 1924. Nul doute que ce loyal effort ne contribue à nous rendre vis-à-vis de l'étranger, le crédit auquel nous avons droit, et ne nous aide à améliorer notre change, dont le taux, exagérément bas, n'est pas explicable vis-à-vis de la marche prospère de notre agriculture — pour laquelle 1923 aura été une année de vaches grasses, — de notre commerce et l'année, j'ose le dire, de presque toutes nos industries.

Les impôts sur les revenus, tant par suite des nouvelles lois que d'un meilleur rendement, rapporteront près de 200 millions de plus qu'en 1923.

L'augmentation de la taxe sur les automobiles sera de 20 millions.

Les prévisions pour le rapport des douanes et accises sont d'un produit plus élevé de 131 millions.

Ajoutez à cela 70 millions d'augmentation pour l'enregistrement ; 55 millions pour les droits de succession, et, enfin, 290 millions pour le timbre et la taxe de transmission et nous vous aurons mis devant les yeux les principaux changements et les principales améliorations du budget qui est actuellement soumis à vos délibérations, qui doit être voté constitutionnellement avant le 1<sup>er</sup> janvier. La Chambre des Représentants l'adopte dans sa séance du 12 décembre par 79 voix contre 45. Toutes les prévisions ont paru justifiées à votre Commission et établies avec sagesse. Il est à remarquer, notamment dans le Budget des Voies et Moyens pour 1924, la disparition, aux recettes compensatoires, — où il n'est laissé que le prélèvement pour la charge des Régies vis-à-vis de la Dette publique et le remboursement des frais d'occupation par nos troupes, — d'une somme de 457 millions, prélevées auparavant sur les recettes de réparation. C'est là un premier pas, étant donnée l'incertitude où nous nous trouvons du paiement complet de nos 37 milliards de dommages et réparations à payer par l'Allemagne et avancés par nous ; un premier pas vers la consolidation de nos créances douteuses et l'assainissement de notre situation budgétaire. Ceci, sans vouloir en aucune façon renoncer à un centime de nos droits vis-à-vis d'une nation qui, à l'opprobre de tous ses crimes de la guerre, a encore ajouté dans la paix la plus mauvaise foi et la plus insigne mauvaise volonté dans l'exécution de ses engagements d'honneur et qui, pour échapper paiement d'une dette sacrée, s'est volontairement rendue coupable de la plus honteuse et la plus frauduleuse banqueroute que l'histoire aura, sans doute, jamais à enregistrer.

Votre Commission, par 6 voix contre 3, nous propose l'adoption du Budget des Voies et Moyens tel qu'il vous est envoyé par la Chambre des Représentants.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE MÉVIUS.

*Le Président,*  
Baron DE SADELEER.